

PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL **ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DES ADJOINTS**

SEANCE DU 4 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Moëlan-sur-Mer proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du trente mars deux mille quatorze, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L. 2122-8, L 2122-9 et L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Jacques LE DOZE, Nadia ROUYER, Serge BOURGOIS, Anita OLLIVIER, Stanley SEILLIER, Marcelle LE GAL, Alain JOLIFF, Renée SEGALOU, Christophe RIVALLAIN, Valérie EVENNOU, Erwan GOURLAOUEN, Véronique MELIN, Joseph MAQUET, Christine LANDREIN, François LE GALL, Brigitte OFFRET, Marcel BRIEN, Kimberley HAIDON, Daniel HAMON, Elisabeth HILLION, Nicolas GOUY, Karine OLLIVIER, Nicolas MORVAN, Marie-Louise GRISEL, Gwénaél HERROUET, Pascal BOURC'HIS et Alain BROCHARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Kimberley HAIDON

N°017 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs :

Prénom	Nom
Marcel	LE PENNEC
Pascale	NEDELLEC
Jacques	LE DOZE
Nadia	ROUYER
Serge	BOURGOIS
Anita	OLLIVIER
Stanley	SEILLIER
Marcelle	LE GAL
Alain	JOLIFF
Renée	SEGALOU
Christophe	RIVALLAIN

Valérie	EVENNOU
Erwan	GOURLAOUEN
Véronique	MELIN
Joseph	MAQUET
Christine	LANDREIN
François	LE GALL
Brigitte	OFFRET
Marcel	BRIEN
Kimberley	HAIDON
Daniel	HAMON
Elisabeth	HILLION
Nicolas	GOUY
Karine	OLLIVIER
Nicolas	MORVAN
Marie-Louise	GRISEL
Gwénaél	HERROUET
Pascal	BOURC'HIS
Alain	BROCHARD

dans leurs fonctions.

Monsieur François LE GALL, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence. Il a procédé à l'appel nominal des Membres du Conseil, a dénombré 28 Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire Madame Kimberley HAIDON.

N°018 : ELECTION DU MAIRE

Le Président après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Madame Renée SEGALOU et Monsieur Christophe RIVALLAIN

- **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	3
- nombre de votants (enveloppes déposées) :	26
- nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) :	1
- nombre de suffrages exprimés :	25
- majorité absolue :	15

A obtenu : Monsieur Marcel LE PENNEC : VINGT CINQ VOIX (25)

Monsieur Marcel LE PENNEC ayant obtenu l'unanimité a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

N°019 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Aux termes de l'article L 2122-1, il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs Adjointes élus parmi les membres du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2, le Conseil détermine librement le nombre des Adjointes sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Il va de soi que le pourcentage ci-dessus constitue une limite maximale à ne pas dépasser. Il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul.

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles précités.

Le conseil municipal décide par 4 abstentions (Nicolas MORVAN, Marie-Louise GRISEL, Gwénaél HERROUET et Pascal BOURC'HIS) et 25 voix pour ; fixer à HUIT (8) le nombre des Adjointes au Maire.

N°020 : ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire a rappelé que les Adjointes sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjointes au Maire, qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjointes à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjointe au Maire a été déposée (liste Pascale NEDELLEC).

- **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	3
- nombre de votants (enveloppes déposées) :	26
- nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) :	2
- nombre de suffrages exprimés :	24
- majorité absolue :	15

A obtenu : Liste « Avec vous pour Moëlan » - Madame Pascal NEDELLEC : VINGT QUATRE VOIX (24)

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Pascale NEDELLEC

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-après :

- **Le 1^{er} adjoint :**
 - Pascale NEDELLEC
- **Le 2^{ème} adjoint :**
 - Jacques LE DOZE
- **Le 3^{ème} adjoint :**
 - Nadia ROUYER
- **Le 4^{ème} adjoint :**
 - Serge BOURGOIS
- **Le 5^{ème} adjoint :**
 - Anita OLLIVIER
- **Le 6^{ème} adjoint :**
 - Stanley SEILLIER
- **Le 7^{ème} adjoint :**
 - Marcelle LE GAL
- **Le 8^{ème} adjoint :**
 - Alain JOLIFF

Le Maire a ensuite donné lecture des délégations accordées aux Adjoint.

- **Pascale NEDELLEC, 1^{ère} adjoint :**
 - Culture, animations, communication, langue bretonne.
- **Jacques LE DOZE, 2^{ème} adjoint :**
 - Affaires scolaires et périscolaires, petite enfance, élections, correspondant défense.
- **Nadia ROUYER, 3^{ème} adjoint :**
 - Action sociale, handicap, santé, solidarités.
- **Serge BOURGOIS, 4^{ème} adjoint :**
 - Finances, administration communale, urbanisme
- **Anita OLLIVIER, 5^{ème} adjoint :**
 - Mer, littoral, rias.
- **Stanley SEILLIER, 6^{ème} adjoint :**
 - Sports, jeunesse, vie associative.
- **Marcelle LE GAL, 7^{ème} adjoint :**
 - Travaux, voirie, assainissement.
- **Alain JOLIFF, 8^{ème} adjoint:**
 - Economie, tourisme, environnement.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19 h 15.

Le Secrétaire de séance,
Kimberley HAIDON

Le Maire,
Marcel LE PENNEC

Les membres du conseil municipal,